

Charte eduroam.fr

Version 1.1

1-Objectifs du projet

Le projet *eduroam.fr* a pour but la mise en place d'une infrastructure d'authentification répartie pour la communauté RENATER. Cette infrastructure s'appuie sur le protocole RADIUS et sera utilisée principalement pour offrir des accès réseau sans fil aux personnels, et éventuellement aux étudiants, des établissements membres du projet sur les sites des autres membres. Le raccordement de cette infrastructure au projet *eduroam* en étend la portée au-delà de la communauté française.

Sont concernés : tous les établissements ayant un agrément RENATER.

Tout établissement membre du projet *eduroam.fr* s'engage auprès de RENATER au respect des principes ci-dessous (RENATER se portant garant de leur respect auprès de TERENA pour *eduroam*) :

- offrir à ses utilisateurs la possibilité d'utiliser, lors de leurs déplacements, les infrastructures réseau des autres établissements membres en utilisant leur mot de passe habituel ;
- réciproquement, offrir l'accès à l'Internet, via son infrastructure réseau, aux utilisateurs des autres établissements membres ;
- mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour protéger les données d'authentification et le trafic des utilisateurs.

2-Engagements

Les choix techniques correspondants sont décrits dans les spécifications techniques (Cf. ci-après).

On définit :

- établissement de rattachement : l'établissement gérant les ressources informatiques mises à disposition de l'utilisateur dans le cadre de ses activités professionnelles ou d'étudiant. Ces ressources sont accessibles nominativement via un identifiant et un mot de passe ;
- établissement visité : tout établissement, autre que l'établissement de rattachement, où se trouve l'utilisateur du service *eduroam.fr*.

2.1-Engagements en tant qu'établissement de rattachement

- mettre en oeuvre un service d'authentification RADIUS ;
- choisir une méthode d'authentification conforme au niveau de sécurité demandé ;
- informer ses utilisateurs sur l'existence du service et la façon d'y accéder ;
- informer ses utilisateurs sur l'obligation, lors de leur déplacement, de respecter la charte RENATER et celle du réseau étranger les accueillant ;

- offrir un service d'assistance à ses utilisateurs.

2.2-Engagements en tant qu'établissement visité

- offrir le service à travers des points d'accès sans fil et une infrastructure d'authentification RADIUS conformément aux spécifications techniques ;
- mettre à disposition des visiteurs de l'information sur le service et les conditions d'utilisation.

2.3-Engagements communs sur la sécurisation du service

Protection des données d'authentification des utilisateurs

Les identifiants et mots de passe des utilisateurs, transitant via l'infrastructure *eduroam.fr*, doivent être chiffrés de bout en bout, c'est à dire entre leur poste de travail et le serveur d'authentification de leur établissement de rattachement.

Protection du trafic des utilisateurs

Les établissements doivent mettre en oeuvre des méthodes de chiffrement efficaces sur les points d'accès sans fil donnant accès au service *eduroam.fr*.

Serveurs RADIUS

Ils doivent être installés et gérés suivant les règles de bonnes pratiques en matière d'installation, de configuration, d'administration et de sécurité afin d'offrir le niveau de sécurité et de confiance nécessaire à l'infrastructure.

Il est souhaitable d'avoir une infrastructure redondante protégée par des pare-feu ou routeurs filtrants.

Traçabilité

Les mesures appropriées doivent être mises en oeuvre pour pouvoir identifier l'utilisateur d'une adresse IP à un moment donné.

3-Spécifications techniques de mise en oeuvre

Elles sont décrites dans le document Spécifications Techniques *eduroam.fr* disponible sur le site du projet.